PROGRAMME DE BILLETS DE PORTEFEUILLE REVENU DE RETRAITE PARCOURS BMO

Versements reportés de 10 ans, série 1

Introduction

Nous avons établi le présent supplément pour vous aider à prendre une décision quant à l'opportunité d'investir dans un billet de dépôt comportant une exposition aux rendements d'un portefeuille de fonds communs de placement gérés par BMO Fonds d'investissement Inc. (désignés les « **fonds sous-jacents** »).

Le présent supplément vous donne des renseignements précis concernant les version et série de billets du portefeuille Revenu de retraite Parcours BMO (les « **billets Revenu de retraite Parcours** »), dans lesquels vous envisagez faire un placement et les fonds sous-jacents auxquels ils sont exposés. Pour obtenir tous les renseignements que vous devriez avoir en main au sujet des billets Revenu de retraite Parcours, vous devez également examiner le « **document d'information principal** » que nous mentionnons à la page couverture du présent document. Les renseignements figurant dans le document d'information principal s'appliquent à toutes les versions et séries de billets Revenu de retraite Parcours, notamment quant à la description du calcul du rendement, s'il en est, sur votre billet Revenu de retraite Parcours, des renseignements concernant les versements effectués l'égard de votre billet Revenu de retraite Parcours BMO et vos droits en tant qu'épargnant des billets Revenu de retraite Parcours. Vous pouvez vous procurer des exemplaires du document d'information principal sur notre site accessible au grand public, au www.bmo.com/placements.

Si le présent supplément contenait des renseignements différents de ceux figurant dans le document d'information principal, l'information du présent supplément sera réputée exacte, mais uniquement à l'égard des versions et séries précises des billets Revenu de retraite Parcours qui y sont décrits. Les renseignements différents qui figurent dans le présent supplément ne s'appliqueront à aucune autre version et série de billets Revenu de retraite Parcours, à moins qu'ils ne figurent également dans le supplément relatif à ces autres versions et série de billets Revenu de retraite Parcours.

Les expressions employés dans le présent supplément mais qui n'y sont pas par ailleurs définies ont le sens qui leur est attribué dans le document d'information principal.

Qui devrait investir dans ces billets Revenu de retraite Parcours?

Ces billets Revenu de retraite Parcours constituent un placement adéquat pour vous si :

- vous êtes en voie de prendre votre retraite ou vous prenez votre retraite
- vous êtes disposé à faire un placement à long terme
- vous souhaitez avoir la possibilité de réaliser un rendement fondé sur le rendement de fonds communs de placement de titres de participation et à revenu fixe,
- vous voulez vous assurer de recevoir au moins le montant que vous avez investi dans le portefeuille Revenu de retraite Parcours si vous les détenez jusqu'à leur échéance, et
- vous êtes prêt à assumer les risques décrits dans le document d'information principal.

Vous devriez discuter avec un expert en placement BMO d'une succursale de la Banque de Montréal BMO afin d'établir l'opportunité d'un placement pour vous dans les billets Revenu de retraite Parcours. Veuillez lire le document d'information principal pour de plus amples détails concernant le programme de billets Revenu de retraite Parcours BMO (le « **programme de billets Revenu de retraite Parcours** »).

Détails du produit

Prix par dépôt :	100 $
Achat minimum :	5 ,000 $
Date d'émission :	12 mars 2008
Date d'échéance :	14 mars 2033
Durée approximative :	25 ans
Disponible dans chaque succursale de la Banque de Montréal BMO jusqu'à :	16 h 00 (heure de Toronto) le 5 mars 2008

Frais et charges

Frais annuels du portefeuille Revenu de retraite Parcours

Jusqu'à 2,25 % par année, calculés annuellement et payables mensuellement à terme échu. Les frais annuels relatifs aux billets Revenu de retraite Parcours sont susceptible d'être modifiés pendant la durée des billets Revenu de retraite Parcours, mais ne seront jamais plus élevés que 2,25 % par année. Nous publierons les frais annuels courants du portefeuille Revenu de retraite Parcours sur www.bmo.com/placements.

Phases de placement et calendrier des remboursements de capital

Phase d'accumulation :	10 ans
Phase de dégressivité :	15 ans

Remboursements de capital

Remboursement de capital mensuel :	
Montant :	6,00 % par année pour chaque billet Revenu de retraite Parcours (équivalant à 0,50 $ par mois), sous réserve de l'indexation sur l'inflation, conformément à ce qui est décrit ci-dessous
Fréquence :	Mensuel, payable le 20e jour de chaque mois pendant la phase de dégressivité (ou, si ce jour ne tombe pas un jour ouvrable, le prochain jour ouvrable. Se reporter à la note 3 de la rubrique « Principales caractéristiques des billets Revenu de retraite Parcours ».)
Date du premier versement :	20 avril 2018
Date du dernier versement :	20 février 2033 (ou à la date, plus rapprochée le cas échéant, à laquelle les remboursements de capital globaux que nous vous avons versés atteignent 99 $ pour chaque billet Revenu de retraite Parcours de 100 $ de cette version et série.

Indexation sur l'inflation : Le premier remboursement de capital sera indexé pour tenir compte des fluctuations en pourcentage, le cas échéant, de l'indice des prix à la consommation au Canada au cours de la phase d'accumulation, comme il est décrit dans le document d'information principal. Au cours de la phase d'accumulation, les remboursements de capital seront indexés annuellement à la date de chaque rééquilibrage indiquée à la rubrique « **Répartition et rééquilibrage** » ci-après. Les indexations des remboursements de capital sont subordonnées à la survenance de « circonstances particulières », décrites dans le document d'information principal.

Portefeuille Revenu de retraite Parcours

Fonds sous-jacents	Pondération à la date d'émission	Pondération à la date d'échéance
Volet titres de participation		
BMO Fonds de dividendes	45,0 %	20,0 %
BMO Fonds d'actions américaines	17,5 %	7,5 %
BMO Fonds international d'actions	17,5 %	7,5 %
Total du volet titres de participation	80,0 %	35,0 %
Volet titres à revenu fixe		
BMO Fonds d'obligations	15,0 %	35,0 %
BMO Fonds de bons du Trésor	5,0 %	30,0 %
Total du volet titres à revenu fixe	20,0 %	65,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

Répartition et rééquilibrage

Le tableau figurant ci-contre indique la pondération de chaque fonds sous-jacent composant le portefeuille Revenu de retraite Parcours à la date d'émission et à la date d'échéance.

Au cours de la durée des billets Revenu de retraite Parcours, nous procéderons régulièrement au « rééquilibrage » du portefeuille Revenu de retraite Parcours en réduisant le pourcentage du volet titres de participation et en augmentant le pourcentage du volet titres à revenu fixe du portefeuille Revenu de retraite Parcours. Nous effectuons ce rééquilibrage en modifiant graduellement la pondération en pourcentage de chaque fonds sous-jacent dans le portefeuille Revenu de retraite Parcours à compter de la « pondération à la date d'émission » figurant dans la colonne du centre du tableau jusqu'à la « pondération à la date d'échéance » figurant à la dernière colonne du tableau. Le rééquilibrage est illustré dans le diagramme figurant au bas de la prochaine page.

Nous rééquilibrerons le portefeuille Revenu de retraite Parcours vers chaque date anniversaire d'émission jusqu'à l'année précédant l'échéance du billet Revenu de retraite Parcours. Si l'un de ces jours n'est pas un jour ouvrable, le rééquilibrage sera effectué le jour ouvrable suivant.

Portefeuille Revenu De Retraite Parcours

Volet titres de participation

BMO Fonds de dividendes :

Objectif – Réaliser un rendement après impôt élevé, y compris un revenu de dividendes et des gains en capital, à partir de la croissance de la valeur d'un placement principalement dans des actions ordinaires et privilégiées productives de dividendes de sociétés canadiennes renommées.

Stratégie – Le gestionnaire utilise une approche de placement fondamentale ascendante pour identifier les titres dons les cours sont attrayants. Ce processus comprend l'analyse des états financiers, de la gestion et des évaluations de la société et met l'accent sur les sociétés qui produisent des flux de trésorerie stables et prévisibles.

BMO Fonds international d'actions :

Objectif – Accroître la valeur d'un placement dans le fonds à long terme en investissant principalement dans des titres de sociétés renommées qui sont négociés sur des bourses reconnues de pays du monde entier, notamment l'Australie, la Finlande, la France, l'Allemagne, Hong Kong, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni. Le fonds peut également investir dans des obligations émises par des gouvernements ou des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Stratégie – Le gestionnaire effectue une recherche fondamentale approfondie pour déterminer la valeur sous-jacente d'une société, qu'il compare alors à son prix sur le marché. La recherche ascendante est complétée par une analyse de la conjoncture macroéconomique et de la situation politique en vue de d'établir une perspective des économies, des secteurs d'activité, des devises et des marchés.

BMO Fonds d'actions américaines

Objectif – Accroître la valeur à long terme d'un placement dans le fonds en- investissant dans des titres de sociétés américaines renommées pouvant susceptibles d'être sous évaluées sur le marché.

Stratégie – Le gestionnaire recours à une méthode quantitative rigoureuse pour passer au crible les sociétés dont les profits sont appréciables et les évaluations intéressantes et complète le processus de sélection d'actions par une analyse fondamentale.

Volet titres à revenu fixe :

BMO Fonds d'obligations :

Objectif – Procurer un niveau élevé de revenu d'intérêt et une possibilité de croissance de la valeur d'un placement dans le fonds. Au vue des objectifs de placement, le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure émis par des gouvernements et des entreprises du Canada et dont l'échéance est de plus d'un an.

Stratégie – Le gestionnaire étudie divers indicateurs économiques en vue de déterminer une perspective des taux d'intérêts puis élabore le portefeuille du fonds en se recourant à une approche méthodique de placement.

La structure d'échéance globale et le positionnement par secteur d'activités du portefeuille du fonds sont fondés sur les changements prévus dans la tendance générale des taux d'intérêt, alors que le choix d'un titre particulier est déterminé par suite d'une analyse fondamentale et des évaluations connexes.

BMO Fonds de bons du Trésor

Objectif – Conserver la valeur d'un placement dans le fonds et procurer un haut niveau de liquidité et de revenu d'intérêt en investissant principalement dans des bons du trésor des gouvernements fédéral et provinciaux canadiens.

Stratégie –Le gestionnaire investit dans des bons du trésor des gouvernements fédéral et provinciaux canadiens et d'autres effets du marché monétaire de qualité supérieure garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Exemple de rééquilibrage

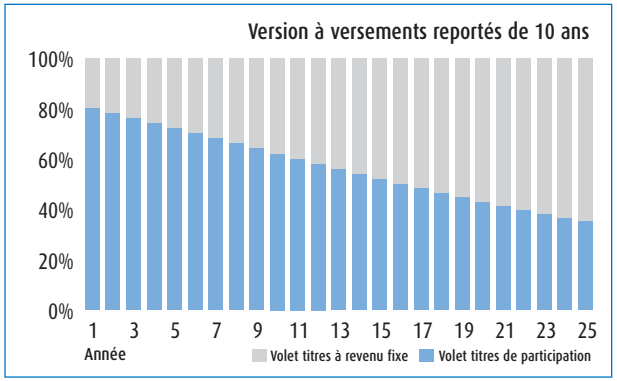

Les renseignements concernant les fonds sous-jacents fournis ci-dessus sont susceptibles d'être rendus publics au moment du dépôt de documents d'information par chaque fonds sous-jacent et pourraient être modifiés. Pour de plus amples renseignements concernant un fonds sous-jacent, notamment pour le détail concernant ses objectifs et stratégies de placement, veuillez consulter le plus récent prospectus simplifié de ce fonds et les modifications apportées à son prospectus simplifié, qui sont déposés sur Sedar au www.sedar.com. Les renseignements concernant le rendement et les participations de chaque fonds sous-jacent sont également disponibles sur le site Web au www.bmo.com/placements.

Caractéristiques Principales Des Billets Revenu De Retraite Parcours

Le texte qui suit met en évidence les principales caractéristiques des présentes version et série de billets Revenu de retraite Parcours à des fins de référence. Le document d'information principal contient des renseignements supplémentaires concernant le programme de billets Revenu de retraite Parcours BMO et votre placement dans les billets Revenu de retraite Parcours. Veuillez lire attentivement le document d'information principal ainsi que le présent supplément pour une compréhension globale de votre placement de ces version et série de billets Revenu de retraite Parcours

1. Les billets Revenu de retraite Parcours BMO procurent un rendement fondé sur l'évolution du portefeuille Revenu de retraite Parcours, qui lui offre une exposition à cinq fonds gérés par BMO Fonds d'investissement Inc. Les billets Revenu de retraite Parcours tiendront compte du rendement des parts des fonds sous-jacents; toutefois, le rendement des billets Revenu de retraite Parcours est calculé comme (i) les frais de gestion exigés sur les parts véritables du fonds sous-jacent ne sont pas imputés sur les parts du portefeuille (si bien que les frais de gestion ne sont pas imputés deux fois) et (ii) le montant des distributions sur les parts véritables sont portées au crédit du portefeuille Revenu de retraite Parcours et théoriquement réinvesties dans plus parts de portefeuille du fonds sous-jacent visé pour le portefeuille Revenu de retraite Parcours.

2. Le portefeuille Revenu de retraite Parcours se divise en un **volet titres de participation** et un **volet titres à revenu fixe**, qui chacun aura une exposition pondérée à des fonds sous-jacents. Le volet auquel chaque fonds sous-jacent appartient et sa pondération initiale dans le portefeuille Revenu de retraite Parcours sont indiqués ci-dessous :

Volet titres de participation

BMO Fonds de dividendes	45,0 %
BMO Fonds d'actions américaines	17,5 %
BMO Fonds international d'actions	17,5 %
Total volet titres de participation :	80,0 %

Volet titres à revenu fixe

BMO Fonds d'obligations	15,0 %
BMO Fonds de bons du Trésor	5,0 %
Total volet titres à revenu fixe :	20,0 %

La pondération de chaque fonds sous-jacent du portefeuille Revenu de retraite Parcours sera systématiquement rééquilibrée afin de devenir progressivement plus prudente au cours de la durée de vos billets Revenu de retraite Parcours, de façon à ce qu'à la date d'échéance, l'exposition du portefeuille Revenu de retraite Parcours sera de 35 % eu égard au volet titres de participation et de 65 % eu égard portefeuille de titres à revenu fixe. La répartition entre les volets titres de participation et titres à revenu fixe du portefeuille Revenu de retraite Parcours sera modifiée vers la date anniversaire d'émission de ces billets Revenu de retraite Parcours. Pour plus de renseignements concernant la pondération de chaque fonds sous-jacent du portefeuille Revenu de retraite Parcours et le rééquilibrage se reporter à la rubrique « **Répartition et rééquilibrage** » ci-dessus.

3. La durée de vos billets Revenu de retraite Parcours se divise en deux phases de placement distinctes : une **phase d'accumulation** (les 10 premières années) et une **phase de dégressivité** (les 15 dernières années).

La phase d'accumulation commence à la date d'émission de vos billets Revenu de retraite Parcours et se poursuit jusqu'à la date du premier versement en avril 2018. Au cours de la phase d'accumulation, aucun versement ne vous sera fait.

Au cours de la phase de dégressivité, nous effectuerons des versements mensuels totalisant 6,00 $ par dépôt (6,00 % du montant que vous avez investi dans vos billets Revenu de retraite Parcours), indexés sur l'inflation à compter de la date d'émission jusqu'à la date de premier paiement. Nous désignons ces versements, qui constituent des remboursements d'une tranche du capital que vous avez investi dans vos billets Revenu de retraite Parcours, par l'expression « **remboursements de capital** ». Ils seront indexés à chaque date à laquelle le portefeuille Revenu de retraite Parcours est rééquilibré pour tenir compte de l'inflation, en fonction du pourcentage de la fluctuation, le cas échéant, de l'indice des prix à la consommation au Canada (sous réserve des événements décrits à la rubrique « **Circonstances particulières** » du document d'information principal).

Le premier remboursement de capital sera fait le 20 avril 2018 et les autres versements seront effectués mensuellement jusqu'à la première des éventualités suivantes, à savoir : (i) le jour où vos billets Revenu de retraite Parcours viennent à échéance (le 14 mars 2033 pour la présente version et série), et (ii) la date à laquelle le total de vos remboursements de capital atteint 99 $ pour chaque 100 $ investi dans un billet Revenu de retraite Parcours de la présente version et série. Si les remboursements de capital atteignent 99 $ par billet Revenu de retraite Parcours, alors aucun autre remboursement de capital ne vous sera versé par la Banque de Montréal jusqu'à l'échéance de vos billets Revenu de retraite Parcours. Sous réserve de ce plafond, les remboursements de capital seront effectués le 20e jour de chaque mois (ou, si ce jour ne tombe pas un jour ouvrable, le prochain jour ouvrable). Puisque les remboursements de capital constituent des remboursements d'une tranche du capital que vous avez investi dans les billets Revenu de retraite Parcours, ils ne seront pas imposables mais pourront être portés en diminution du prix de base rajusté de vos billets Revenu de retraite Parcours.

4. Le rendement des fonds sous-jacents, mesuré à compter de la date d'émission jusqu'au troisième jour ouvrable avant la date d'échéance, aura une incidence sur le montant du rendement payable sur vos billets Revenu de retraite Parcours. Les frais annuels du portefeuille Revenu de retraite Parcours représenteront au plus 2,25 % de la valeur du portefeuille Revenu de retraite Parcours, seront calculés quotidiennement et seront payables mensuellement à terme échu. Pour que vous puissiez obtenir un rendement à l'échéance, la valeur du portefeuille Revenu de retraite Parcours doit croître à un taux excédant le total des frais et charges décrits dans le document d'information principal et dans le présent supplément. Il est possible que vous ne receviez aucun rendement sur vos billets Revenu de retraite Parcours.

5. La présente version et série des billets Revenu de retraite Parcours viendra à échéance vers le 14 mars 2033 et aura une durée d'environ 25 ans.

6. À la date d'échéance de vos billets Revenu de retraite Parcours, nous vous verserons le solde du capital restant investi dans les billets Revenu de retraite Parcours (qui équivaudra à 100 $ par dépôt, déduction faite des remboursements de capital que vous avez reçus pendant la phase de dégressivité). Nous désignons ce montant par l'expression « **solde du dépôt** ». Vous pourriez également recevoir un rendement équivalant au montant, s'il en est, de l'excédent de la valeur du dépôt sur le solde du dépôt à l'échéance.

   À la date d'échéance, le solde du dépôt et tout rendement auquel vous avez droit sera dans un fonds commun de placement du marché monétaire que nous ou l'un des membres de notre groupe gérons.

7. Les placements dans les billets Revenu de retraite Parcours peuvent être détenus dans un compte non enregistré, dans un régime enregistré de revenu de retraite (REER) ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Les remboursements de capital mensuels versés sur un billet Revenu de retraite Parcours détenu dans un compte non enregistré seront, suivant vos directives données au moment de la souscription, soit déposés dans un compte en banque que vous désigné, soit versés par chèque. Les remboursements de capital mensuels versés mensuellement dans un REER ou de FERR seront réinvestis dans un fonds commun de placement BMO de votre choix. Si vous ne précisez pas de fonds au moment de la souscription de vos billets Revenu de retraite Parcours, les remboursements de capital seront automatiquement réinvestis dans le BMO Fonds de bons du Trésor ou un autre fonds commun de placement du marché monétaire que nous ou l'un des membres de notre groupe gérons. Des frais annuels d'administration de 10,00 $ (plus les taxes exigibles) seront imputés à votre compte REER et des frais de 50,00 $ (plus les taxes exigibles) seront imputés à votre compte REER si vous le transféré, en totalité ou en partie, à une autre institution.

8. Contrairement aux placements dans des titres à revenu fixe conventionnels, dont le rendement est fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou sur un autre taux d'intérêt précis, le rendement que vous obtenez sur votre billet Revenu de retraite Parcours, s'il en est, sera uniquement fondé sur le rendement des fonds sous-jacents. Bien que vous recevrez le montant intégral que vous avez investi dans les billets Revenu de retraite Parcours si vous les détenez jusqu'à leur échéance, il est possible que vous ne réalisiez aucun rendement au-delà du capital que vous avez placé chez nous. Si la valeur du dépôt est égale ou inférieure au solde du dépôt à l'échéance, vous ne réaliserez alors aucun rendement.

9. Le montant du dépôt de 100 $ pour chaque billet Revenu de retraite Parcours vous sera entièrement remboursé seulement si votre billet Revenu de retraite Parcours est détenu jusqu'à sa date d'échéance. Vous ne pouvez choisir de recevoir des montants sur vos billets Revenu de retraite Parcours avant leur échéance autre que les remboursements de capital prévus au calendrier, et les billets Revenu de retraite Parcours ne seront pas remboursables par nous ni ne vous seront remboursés avant leur échéances.

10. BMO Marchés des capitaux fera son possible pour créer un marché secondaire vous permettant de vendre vos billets Revenu de retraite Parcours à BMO Marchés des capitaux avant leur échéance, mais des circonstances pourraient faire en sorte qu'un marché secondaire ne se forme pas pour les billets Revenu de retraite Parcours. Vous ne disposerez d'aucun autre moyen de liquider votre placement dans un billet Revenu de retraite Parcours avant son échéance. Si vous vendez les billets Revenu de retraite Parcours sur le marché secondaire avant leur échéance, vous pourriez recevoir moins que le solde du dépôt de vos billets Revenu de retraite Parcours. Le cours de chaque version et série de billets Revenu de retraite Parcours est affiché sur notre site Internet au www.bmo/placements.

11. Le document d'information principal comprend un exposé des risques que comporte un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours. Une liste sommaire de ces risques figure ci-après. Veuillez étudier attentivement ces risques avant de faire un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours.

12. Nous pouvons modifier les modalités de la version et série de billets Revenu de retraite Parcours sans le consentement des épargnants si nous jugeons qu'une telle modification n'aurait aucune incidence importante et défavorable sur les participations des porteurs de cette version et série des billets Revenu de retraite Parcours. Dans tous les autres cas, les modifications apportées aux modalités d'une version et série de billets Revenu de retraite Parcours doivent être approuvées par une assemblée des porteurs des billets Revenu de retraite Parcours de cette version et série.

13. La partie D du document d'information principal intitulée « CERTAINES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES » donne un résumé des incidences fiscales courantes relatives à un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours. Vous devriez consulter votre propre fiscaliste au sujet des incidences fiscales d'un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours dans votre cas particulier.

14. En certaines circonstances improbables, vos billets Revenu de retraite Parcours pourraient ne plus être exposés au rendement des fonds sous-jacents. Ces circonstances sont décrites dans le document d'information principal à la rubrique « DESCRIPTION DU PROGRAMME DE BILLETS REVENU DE RETRAITE PARCOURS BMO — Circonstances particulières ».

Les billets Revenu de retraite Parcours vous conviennent-ils?

Ces billets Revenu de retraite Parcours constituent un placement adéquat pour vous si :

- vous êtes en voie de prendre votre retraite ou vous prenez votre retraite
- vous êtes disposé à faire un placement à long terme
- vous souhaitez avoir la possibilité de réaliser un rendement fondé sur le rendement de fonds communs de placement de titres de participation et à revenu fixe,
- vous voulez vous assurer de recevoir au moins le montant que vous avez investi dans le portefeuille Revenu de retraite Parcours si vous les détenez jusqu'à leur échéance, et
- vous êtes prêt à assumer les risques décrits dans le document d'information principal.

Vous devriez discuter avec un expert en placement BMO d'une succursale de la Banque de Montréal BMO afin d'établir l'opportunité d'un placement pour vous dans les billets Revenu de retraite Parcours.

Quels sont les risques d'un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours?

Un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours comporte les risques énoncés dans le document d'information principal à la rubrique « **Quels sont les risques d'un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours?** ». Le résumé suivant énumère ces risques. Pour une description complète de ces risques, veuillez consulter le document d'information principal :

- Les billets Revenu de retraite Parcours pourraient ne pas constituer un placement approprié
- Les billets Revenu de retraite Parcours sont différents des placements à revenu fixe conventionnels et peuvent ne procurer aucun rendement
- Il n'existe actuellement aucun marché où vous pouvez vendre pour vos billets Revenu de retraite Parcours, il est possible qu'aucun marché ne se forme
- Les remboursements de capital et les frais réduiront la valeur du portefeuille Revenu de retraite Parcours
- Les billets Revenu de retraite Parcours ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou une autre entité.

- Si certains événements improbables se produisent, les billets Revenu de retraite Parcours pourraient ne plus être exposés au rendement des fonds sous-jacents
- Nous pourrions nous trouver dans l'impossibilité de vérifier la juste valeur d'un fonds sous-jacent, ce qui pourrait retarder l'évaluation de vos billets Revenu de retraite Parcours
- Nous ne retiendrons pas les services d'une personne indépendante afin d'effectuer ou de confirmer les calculs et prendre les décisions concernant le programme de billets Revenu de retraite Parcours
- Les épargnants n'ont aucun droit sur les fonds sous-jacents, leurs parts ou leurs placements
- Des conflits d'intérêt pourraient naître lorsque nous, les gestionnaires ou le conseiller d'un fonds sous-jacent devrons partager notre temps et nos activités entre les fonds sous-jacents et le programme de billets Revenu de retraite Parcours et les autres entités et activités
- Rien ne garantit que les billets Revenu de retraite Parcours, s'ils se voient attribuer une notation, se verront attribuer la même que nos autres éléments de passif-dépôts
- Les versements sur les billets Revenu de retraite Parcours sont tributaires de notre santé financière et de notre solvabilité
- Les facteurs de risques qui s'appliquent à un placement direct dans les fonds sous-jacents s'appliquent également à un placement dans les billets Revenu de retraite Parcours
- Le rendement des placements d'un fonds sous-jacent est imprévisible et les décisions de placement du gestionnaire et des conseillers d'un fonds sous-jacent pourraient ne pas être les bonnes
- Un fonds sous-jacent pourrait ne pas atteindre ses objectifs de placement, les stratégies de placement pourraient ne pas être couronnées de succès et il pourrait ne pas être en mesure d'éviter des pertes et ne pas réaliser un rendement positif
- Des modifications aux lois et règlements pourraient avoir une incidence défavorable sur le programme de billets Revenu de retraite Parcours, les fonds sous-jacents et les porteurs de billets Revenu de retraite Parcours.

Avez-vous le droit d'annuler un ordre d'achat ou une souscription de billets Revenu de retraite Parcours?

Vous pouvez annuler un ordre d'achat de billets Revenu de retraite Parcours d'une version et série précise du programme de billets de portefeuille Revenu de retraite Parcours BMO (ou vous pouvez annuler votre achat même si les billets Revenu de retraite Parcours ont été émis) dans les 48 heures qui suivent le moment où nous estimons que vous avez reçu le document d'information principal et le supplément relatifs à la version et série en cause, comme il est décrit à la rubrique « **Vos droits** » du document d'information principal. Si vous souscrivez des billets Revenu de retraite Parcours, nous vous enverrons le document d'information principal par la poste. Vous trouverez également un exemplaire du document d'information principal sur notre site Internet accessible au grand public, au www.BMO.com/placements.

Où puis-je trouver plus des détails concernant les portefeuilles Revenu de retraite Parcours?

Les renseignements concernant une version et série des billets Revenu de retraite Parcours et au portefeuille Revenu de retraite Parcours auquel ces billets ont une exposition sont fournis dans le supplément relatif à cette version et série, que l'on peut se procurer dans toute succursale de la Banque de Montréal BMO pendant les heures normales d'ouverture, et dans le document d'information principal, dont il est possible de se procurer un exemplaire sur notre site Internet accessible au grand public, au www.bmo.com/placement . Ces documents peuvent vous être expédiés par la poste sur demande.

Nous publieront quotidiennement le cours de billets Revenu de retraite Parcours sur le site www.bmo.com/placements, sauf si BMO Marchés des capitaux suspend le marché secondaire. Les dernières données sur la valeur liquidative des parts des fonds sous-jacents seront également affichées au www.bmo.com/placements.

Pour plus de plus amples renseignements concernant les billets Revenu de retraite Parcours :

Veuillez communiquer avec un expert en placement BMO d'une succursale de la Banque de Montréal BMO pendant les heures normales d'ouverture ou composez le numéro de téléphone de votre centre de placement BMO au 1 800 665-7700

BMO Banque de Montréal

Les billets Revenu de retraite Parcours ne sont offerts qu'aux succursales de la Banque de Montréal BMO. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un expert en placement BMO.

Aucune autorité de réglementation ne s'est prononcée sur la qualité des billets offerts en vertu du présent supplément ; quiconque laisse entendre le contraire commet une infraction.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée et « BMO Marchés des capitaux » est une marque de commerce de la Banque de Montréal.

ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS DE FONDS MUTUELS

Renseignements sur les plaintes des clients

Les clients des courtiers de fonds mutuels qui ne sont pas satisfaits d'un produit ou d'un service financier ont le droit de formuler une plainte et de demander que le problème soit réglé. Si vous avez une plainte à formuler, voici certaines des démarches que vous pourriez entreprendre.

- Votre plainte devrait d'abord être formulée à votre conseiller financier. La personne qui vous a vendu le produit ou le service résoudra rapidement la plupart des problèmes.

- Entrez en communication avec votre courtier de fonds mutuels. Les sociétés membres ont envers vous, l'épargnant, la responsabilité de surveiller la conduite de leurs représentants afin de s'assurer qu'ils respectent les lois, les règles et les lignes directrices régissant leurs activités.

Certains problèmes sont aisément résolus à la suite d'une conversation téléphonique. D'autres ne peuvent trouver leur solution que par l'intermédiaire du directeur de la succursale. Le service de la conformité du courtier examinera toute plainte que vous déposerez par écrit et vous communiquera les résultats de son enquête.

- Communiquez avec l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM), qui est l'organisme d'autoréglementation canadien auquel appartient votre courtier de fonds mutuels. L'ACFM enquête sur les plaintes déposées à l'égard de courtiers de fonds mutuels et de leurs représentants, et prend les mesures d'exécution qui peuvent s'imposer dans les circonstances. Les clients n'ont rien à payer pour saisir l'ACFM d'une plainte. Ils peuvent le faire comme suit :
  - par téléphone à Toronto, au (416) 361-6332, ou en composant le numéro sans frais 1-888-466-6332,
  - par courriel, à complaints @ mfda.ca, ou
  - par écrit, en se servant du formulaire de plainte figurant sur le site Web de l'ACFM, au www.mfda.ca.

- Communiquez avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), organisme indépendant de l'ACFM, du gouvernement et du secteur des services financiers. L'OSBI met en œuvre un processus indépendant et impartial d'examen et de règlement des plaintes formulées à l'égard de services financiers fournis à des clients. L'OSBI ne procédera à une enquête sur votre plainte que si vous avez épuisé les processus internes de traitement des plaintes de votre courtier. L'OSBI peut recommander, de façon non exécutoire, que votre courtier vous dédommage (jusqu'à concurrence de 350 000 $) s'il détermine que vous avez été traité injustement, en tenant compte des critères des services financiers et des pratiques commerciales adéquats, des codes de pratique ou de conduite pertinents, de la réglementation du secteur et de la loi. L'OSBI vous offre ces services sans frais et en toute confidentialité. Vous pouvez entrer en communication avec l'OSBI :
  - par téléphone à Toronto, au (416) 287-2877, ou en composant le numéro sans frais 1-888-451-4519,
  - par courriel, à ombudsman @obsi.ca.

- Vous pouvez retenir les services d'un avocat pour vous aider à déposer votre plainte.